

Protocole de report (extrait du nouveau règlement spécifique COVID – FFBB)

Nota : Les Commissions 5x5 départementales, régionales et nationale sont compétentes pour traiter des demandes de report des championnats dont elles ont la charge. Ce règlement s'adapte à chaque championnat organisé par la Fédération.

1. Procédure de report à priori

La demande de report a priori concerne les rencontres qui n'ont pas débuté.

Toute demande de report des rencontres peut être étudiée uniquement si :

- Au moins trois (3) joueurs de l'effectif sont absents pour cause de COVID-19 (cas positif ou cas contact n'ayant pas un schéma vaccinal complet placé à l'isolement) ;
- Ces trois joueurs absents ont à minima joué cinq (5) rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2021/2022.

Les conditions, ci-dessus, sont cumulatives.

Chaque équipe, par l'intermédiaire de son Président et/ou Manager Général, effectue une demande de report par rencontre auprès de la Commission 5x5 compétente. Cette demande s'effectue par courriel.

Les documents de santé, tels que les tests positifs, les justificatifs d'isolement établis par l'ARS sont transmis à la Commission Médicale ou au médecin référent de la structure organisatrice ou toute personne habilitée par le médecin régional ou départemental (**adresse mail : report.covid19@loireatlantiquebasketball.org**) et soumise au respect du secret médical.

- Pour les rencontres prévues le samedi ou le dimanche : la demande de report de rencontre doit être transmise à la Commission 5x5 avant 14 heures le vendredi précédant la rencontre.
- Pour les rencontres prévues les autres jours : la demande de report de rencontre doit être transmise avant 14 heures le jour précédant la date de la rencontre prévue.

Après étude des éléments portés à sa connaissance, la Commission 5x5 pourra accepter ou refuser la demande de report et ce, sur avis médical.

En cas de refus, la Commission 5x5 précisera le motif.

La notification de la décision sera effectuée par courriel :

- Au seul club demandeur en cas de refus ;
- Aux deux clubs en cas d'acceptation de la demande.

Le club qui se verrait refuser, à priori, sa demande de report peut décider de contester, par la voie de l'opposition, la décision de refus et de ne pas jouer la rencontre.

À la suite de sa contestation, après la date initiale de la rencontre, la Commission 5x5 se réunira pour se prononcer de manière contradictoire sur la demande de report, conformément à l'article 1.2.

2. Procédure de report à postériori

Une équipe qui n'entrerait plus dans les délais de la procédure de report prévue à l'article 1.1 peut solliciter la mise en oeuvre de la procédure de report à posteriori auprès de la Commission 5x5.

Dans le cas où une équipe a averti la Commission 5x5 et le club adverse de son impossibilité de se déplacer ou d'organiser la rencontre suite à des cas positifs déclarés au sein de son effectif ou à des cas contact n'ayant pas de schéma vaccinal complet contraints à des mesures d'isolement, le club devra transmettre au Médecin compétent (**adresse mail : report.covid19@loireatlantiquebasketball.org**) tous les éléments justifiant cette impossibilité (nombre de cas positif et/ou de cas contact placés à l'isolement au jour de la rencontre etc.).

Le report de la rencontre pourra être justifiée si :

- Au moins trois (3) joueurs de l'effectif sont absents pour cause de COVID-19 (cas positif ou cas contact n'ayant pas un schéma vaccinal complet placé à l'isolement) ;

– Ces trois joueurs absents ont à minima joué cinq (5) rencontres avec l'équipe concernée par la demande de report depuis le début de la saison sportive 2021/2022.

Le Médecin sera chargé de traiter et d'anonymiser les éléments médicaux avant la transmission aux membres de la Commission 5x5 pour traitement du dossier.

Dans le cadre d'une procédure contradictoire, la Commission 5x5 statuera souverainement au vu des pièces fournies au dossier, s'il y a lieu :

- de déclarer l'équipe fautive forfait ;
- de donner la rencontre à jouer.